

Juin 2026

Session d'été 2026 des Chambres fédérales - Retour sur les priorités de constructionromande

Légende des couleurs :

	Résultat satisfaisant
	Résultat moyennement satisfaisant
	Résultat insatisfaisant

Table des matières

Conseil des Etats

1. 26.3359 Mo. Müller Damian. Des mesures ciblées et efficaces pour lutter contre la pénurie de logements
2
2. 25.3429 Mo. CSSS-N. Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries 2

Conseil national

1. 24.3805 Mo. Marti Samira. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur 2
2. 25.3972 Mo. Gmür-Schönenberger. Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection 2
3. 25.3973 Mo. Gmür-Schönenberger. Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction 2

Etabli dès la fin de chaque session des Chambres fédérales, ce document récapitule le résultat de la session s'agissant des priorités de constructionromande. Il fait suite au document similaire établi avant chaque session, récapitulant les recommandations de votes pour chaque objet sélectionné.

Tous les documents publiés par constructionromande sont consultables sur le site Internet de l'association : www.constructionromande.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès du monde politique et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.

Conseil des Etats

1. **26.3359 Mo. Müller Damian. Des mesures ciblées et efficaces pour lutter contre la pénurie de logements**

Résultat de la session : transmise à la Commission compétente

La motion charge le Conseil fédéral de modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de manière à permettre aux cantons de classer de nouveaux terrains en zones à bâtir, à titre exceptionnel en cas de pénurie aiguë de logements. Cette proposition part du constat que la LAT actuelle se révèle très, voire trop rigide. L'urbanisation vers l'intérieur et la densification des zones bâties ne permettent pas de répondre entièrement à la demande en logement, ce qui crée de fortes tensions en particulier dans les villes.

constructionromande soutient cette motion qui vise à apporter une solution à un problème réel. Les axes de la LAT sont vertueux et ne sont pas à remettre en question en soi. Le problème est que, dans les faits, leur concrétisation ne s'est pas faite de manière optimale. Les oppositions politiques à la densification font que les projets de construction sont régulièrement revus à la baisse, voire abandonnés. Les projets qui voient finalement le jour sont marqués par des temps de réalisation très longs. En parallèle, la demande ne cesse de croître, en particulier sur le Plateau et dans les agglomérations. Face à cette réalité, il convient d'ouvrir la porte à de nouveaux déclassements de terrains, soumis à des critères et des garde-fous clairs pour éviter les abus. La Suisse doit pouvoir accompagner son développement économique et démographique et force et de constater que la mise en œuvre actuelle de la LAT ne le permet pas.

2. **25.3429 Mo. CSSS-N. Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries**

Résultat de la session : adoption avec modification

La motion vise une adaptation de la législation sur l'assurance-chômage afin que le secteur temporaire ne soit plus exclu de l'indemnité en cas d'intempéries. constructionromande soutient cette motion qui comble une lacune actuelle de la législation. La modification apportée par le Conseil des Etats ne remet pas en question l'objectif de la motion et constructionromande soutient donc l'adoption du texte par le Conseil national.

Conseil national

1. **24.3805 Mo. Marti Samira. Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur**

Résultat de la session : rejet

La motion demandait un changement de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) adaptant les conditions d'octroi de l'indemnité en cas d'intempéries pour mieux tenir compte des interruptions de travail nécessaires en cas de fortes chaleurs. La problématique de la gestion des vagues de chaleur sur les chantiers prend de plus en plus d'importance. Ceci s'accompagne d'initiatives ou de réglementations plus ou moins disparates entre cantons et communes. L'adoption de cette motion aurait permis de clarifier quelque peu les choses et d'harmoniser les pratiques et les règles auxquelles les entreprises sont soumises.

2. **25.3972 Mo. Gmür-Schönenberger. Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection**
3. **25.3973 Mo. Gmür-Schönenberger. Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction**

Résultat de la session : adoption

Ces motions demandent la création de bases légales permettant de mieux cadrer le droit d'opposition lors de procédures liées à la construction et à l'aménagement du territoire. Ces textes se basent sur le constat que le droit actuel permet d'abuser du droit d'opposition afin de retarder ou d'empêcher, sans raisons valables, de nombreux projets dont la société a pourtant grandement besoin. constructionromande soutient ces deux motions qui visent à apporter des solutions à des problèmes réels. Les oppositions excessives nuisent non seulement à l'activité de construction mais portent grandement préjudice à la société dans son ensemble. La Suisse est confrontée à de fortes tensions sur le marché du logement, en particulier dans les zones urbaines et ces oppositions, souvent politiquement motivées et sans fondement objectif, contribuent à aggraver le problème en empêchant d'y apporter les solutions nécessaires. Il est à espérer que le Conseil fédéral donnera suite à ces deux textes dans les meilleurs délais.

*** *** ***

Prochaine session : session d'automne – du 14 septembre au 2 octobre 2026

Pour plus d'informations : **Nicolas Rufener, directeur**
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch
www.constructionromande.ch